



Commune de Mies

Plan énergie climat communal

Plan d'action

Version du 15 mai 2024

urbaplan

Impressum

Pilotage

Commune de Mies

M. Guy Dériaz

g.deriaz@mies.ch

Organisation, animation des ateliers, analyse et rédaction

urbaplan

M. Martin Clerc

m.clerc@urbaplan.ch

Identification et description des actions

Groupe biodiversité

Alice Hernandez, Pierre Bignens, Jean-Pierre Streit, Hubert J. du Plessix et Lara Pizurki

Groupe durabilité

Dominique HUG, Philippe Meier, Xavier Montet, Jean-Louis Philippin et Fabiola Gavillet Vollenweider

Groupe énergie & bâtiments

Conchi Stevens, Viveca Lagergren, Jean-Valentin de Saussure, Olivier Emery, François Marchal et Alex Bärtschi

Groupe mobilité & espaces publics

Claude Hilfiker, Massimo Borean, Bernard Gaud, Elise Gaud de Buck, David de Buck et Francis Deperrois

Organisation du PECC

Le PECC est composé de trois documents principaux (diagnostic, vision stratégique et plan d'action), tous accessibles sous ce lien:

<https://www.mies.ch/index.php/autorites-3/1063/plan-energie-climat-communal>

Un outil de suivi de la mise en œuvre des actions, à l'attention exclusive de la Municipalité, accompagne ces documents.



Action transversale	
T1	Renforcer la participation des élu·e·s et de la population
T2	Coordonner la mise en œuvre du PECC
Axe 1 - Biodiversité	
1	Mettre en place un éclairage public différencié, sobre et économe.
2	Diminuer l'impact environnemental de l'éclairage extérieur situé sur le domaine privé.
3	Réaliser un plan de préservation, de suivi et de valorisation du patrimoine arboré
4	Maintien et renforcement des fonctionnalités biologiques du territoire
5	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
6	Gérer la ressource en eau durablement
7	Préserver la trame bleue
Axe 2 - Durabilité	
8	Acheter de manière responsable
9	Promouvoir une alimentation locale, saine et durable
10	Réduire, réutiliser et recycler les déchets
Axe 3 - Energie & bâtiments	
11	Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé
12	Planification énergétique du territoire
13	Assurer une transition énergétique exemplaire du parc bâti public
14	Mettre en place un fonds de soutien à la transition énergétique et écologique
Axe 4 - Mobilité & espaces publics	
15	Aménager des pistes cyclables sécurisées
16	Renforcer l'attractivité des transports publics
17	Adapter les espaces publics aux changements climatiques



Action transversale

La participation des élus et de la population est un élément structurant de l'élaboration du PECC et de sa mise en œuvre. Elle est transversale à toutes les autres actions.

La sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et leur appropriation par la population et ses élus sont fondamentales pour l'atteinte des objectifs. Ainsi, l'élaboration du PECC et sa mise en œuvre reposent essentiellement sur leur participation et la capacité de chacun et chacune à porter les actions qui leur sont chères.

Lors de l'élaboration du PECC, les élus ont été mobilisés et ont corédigé le plan d'action. La population est associée dans sa mise en œuvre.

T1 Renforcer la participation des élu·e·s et de la population

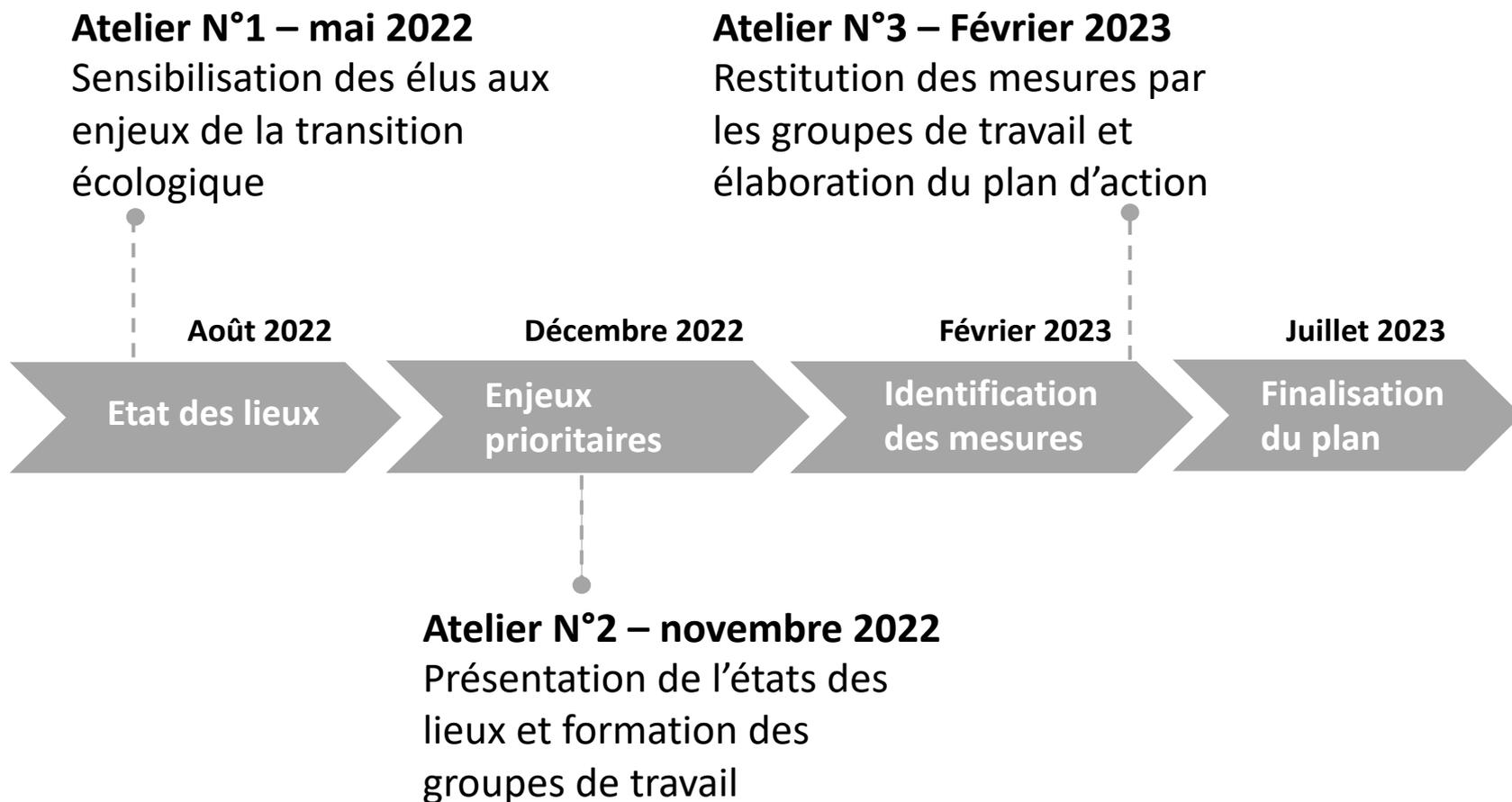


Marché artisanal de Mies du 7 mai 2023
Crédit photo: Jean-Luc Ray

Pour plus d'informations concernant la participation
citoyenne et les initiatives de transition locale
➤ <https://reropa.ch/>
➤ <https://reseautransition.ch/>

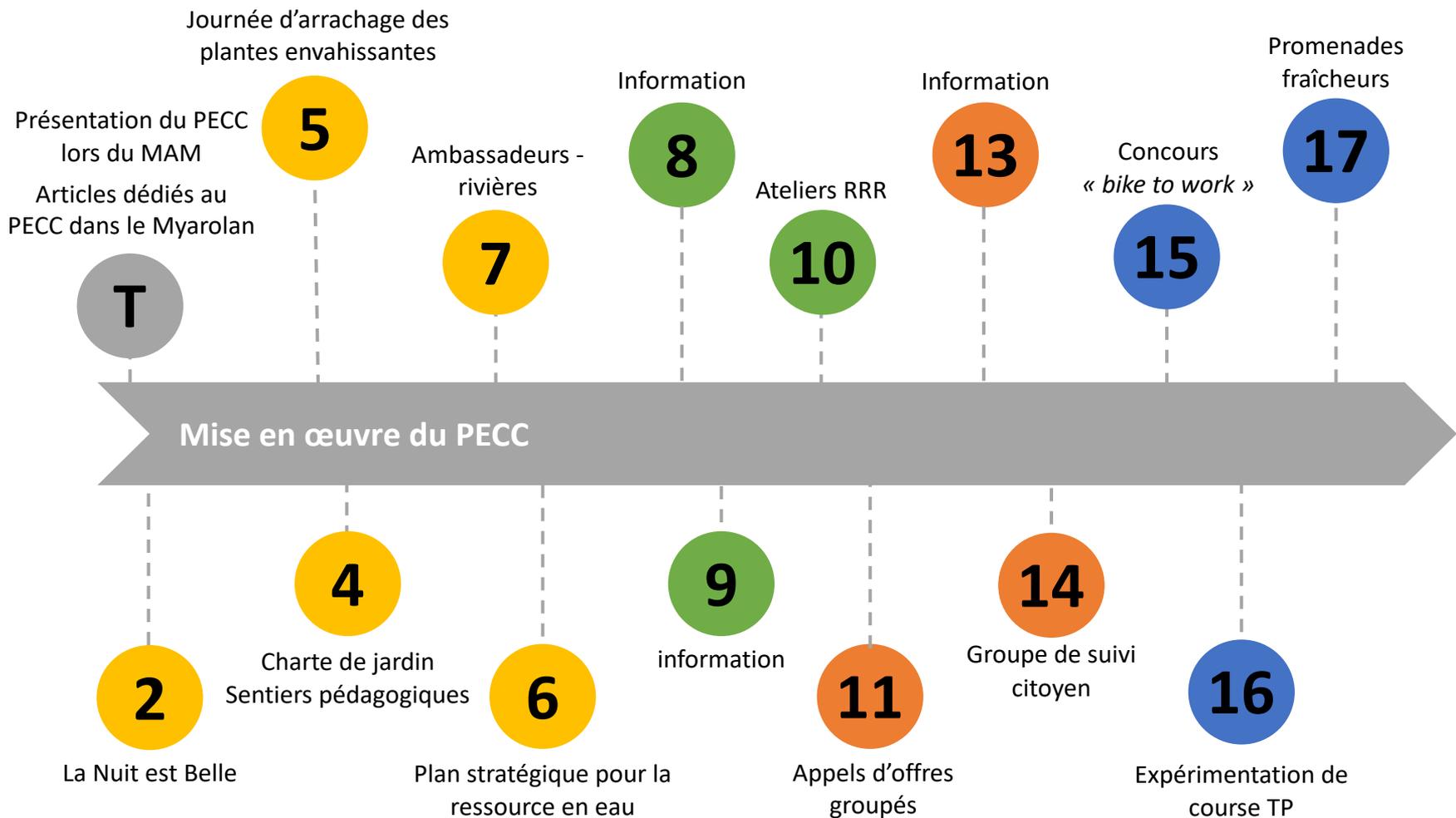
T1 Renforcer la participation des élu·e·s et de la population

Le PECC a été élaboré à travers 3 ateliers avec la participation des élu·e·s. Réunis en groupes de travail, ils et elles ont identifiés et décrits les mesures.



T1 Renforcer la participation des élu·e·s et de la population

La mise en œuvre des actions est pilotée par la Municipalité. Toutefois, la plupart d'entre elles **s'appuient sur la participation de la population** pour leur réalisation.



Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> > Fédérer et impliquer la population dans la réalisation des actions mises en place par la Commune. > Accompagner la population dans leurs actions en faveur de la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques.
Description de l'action	<p>Faire de la transition écologique et solidaire un projet de société impliquant l'ensemble de la population, dans toute sa diversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'appropriation des enjeux et l'implication dans le processus de transition par la découverte et la participation (actions biennuelles de nettoyage des espaces publics, des rives du lacs ou des milieux naturels; visite de la station d'épuration; journées " découverte et sensibilisation " à la biodiversité locale par un spécialiste; etc.). > Visibiliser la démarche de transition engagée par la Commune (journée de sensibilisation autour d'évènement festifs; présence lors des évènements réguliers (stand dédié); etc.). > Communiquer largement, en touchant l'ensemble de la population (utiliser de la langue anglaise en deçà de la française dans toute communication; publication de tout-ménages ou d'information ciblées selon les enjeux; etc.).
Coûts estimés	20'000 CHF
Avancement et résultats attendus	<p>2023+ Articles dédiés au PECC dans le Myarolan (éditions régulières)</p> <p>2024+ Stand d'information et d'animation dédié au PECC lors des événements festifs tels que le Marché Artisanal de Mies</p> <p>2024+ Communication spécifiques, liés à la mise en œuvre des actions</p> <p>2024+ Organisation de journées thématiques par an</p>



**Objectifs
poursuivis**

- > Assurer la coordination et la mise en œuvre des actions du PECC.

**Description
de l'action**

Assurer la coordination de la mise en œuvre du PECC et de ses actions à court et moyen terme. Pour ce faire, il s'agira de :

- > De mettre en place un comité de suivi, composé d'élu.e.s et de citoyen.ne.s intéressé.e.s à sa mise en œuvre
- > D'engager des bureaux spécialisés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions, de manière ponctuelle ou sur le long terme.

Coûts estimés

15'000 CHF (hors coûts spécifiques de certaines actions)

**Avancement
et résultats
attendus**

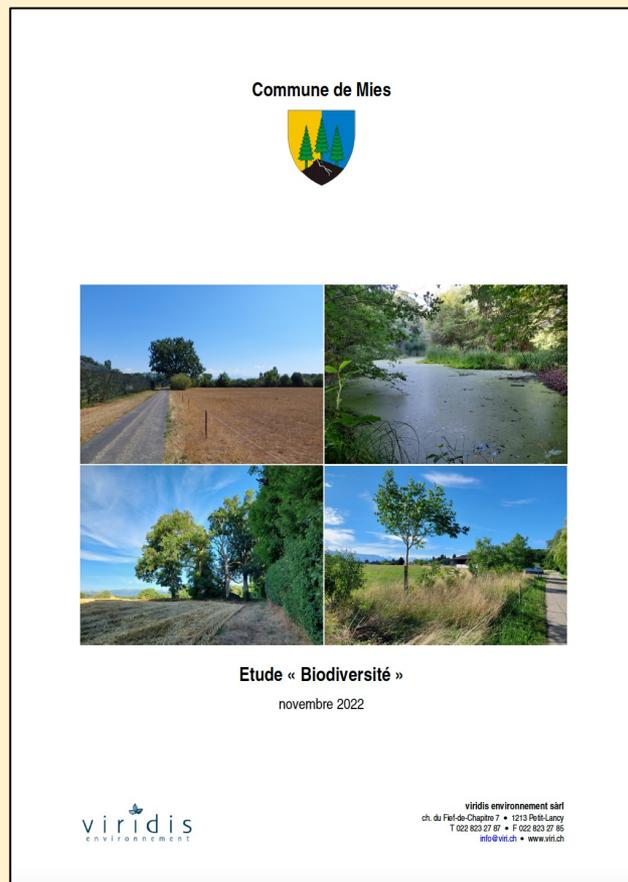
- 2023 Préparer le débat au Conseil Municipal pour le financement de la mise en œuvre du PECC.
- 2024+ Mettre en place un comité de suivi et définir ses tâches et responsabilités.
Engager un bureau mandataire pour accompagner la commune dans la mise en œuvre des actions
- 2024+ Réévaluer régulièrement l'avancement des mesures, et, le cas échéant, réorienter les actions et les prestations de bureaux mandataires.

1

Biodiversité

(Protection et renforcement de la biodiversité)

Biodiversité

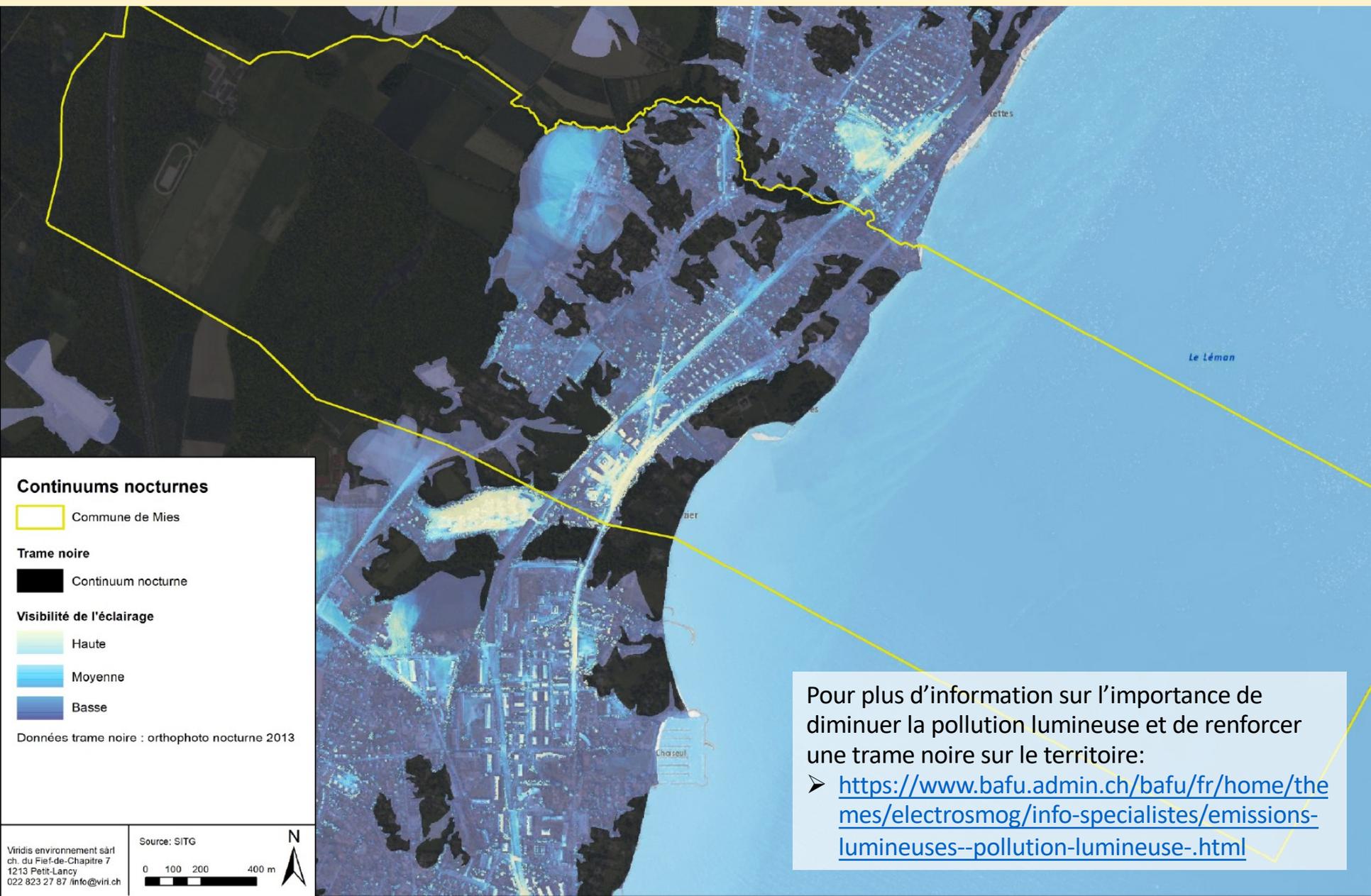


Pour plus d'information sur les enjeux de protection et de renforcement de la biodiversité à Mies, consultez le rapport de l'étude « biodiversité » réalisée par le bureau *viridis environnement sàrl* (novembre 2022) disponible sur la page internet du PECC:

- <https://www.mies.ch/index.php/autorites-3/1063/plan-energie-climat-communal>

1

Mettre en place un éclairage public différencié, sobre et économe.

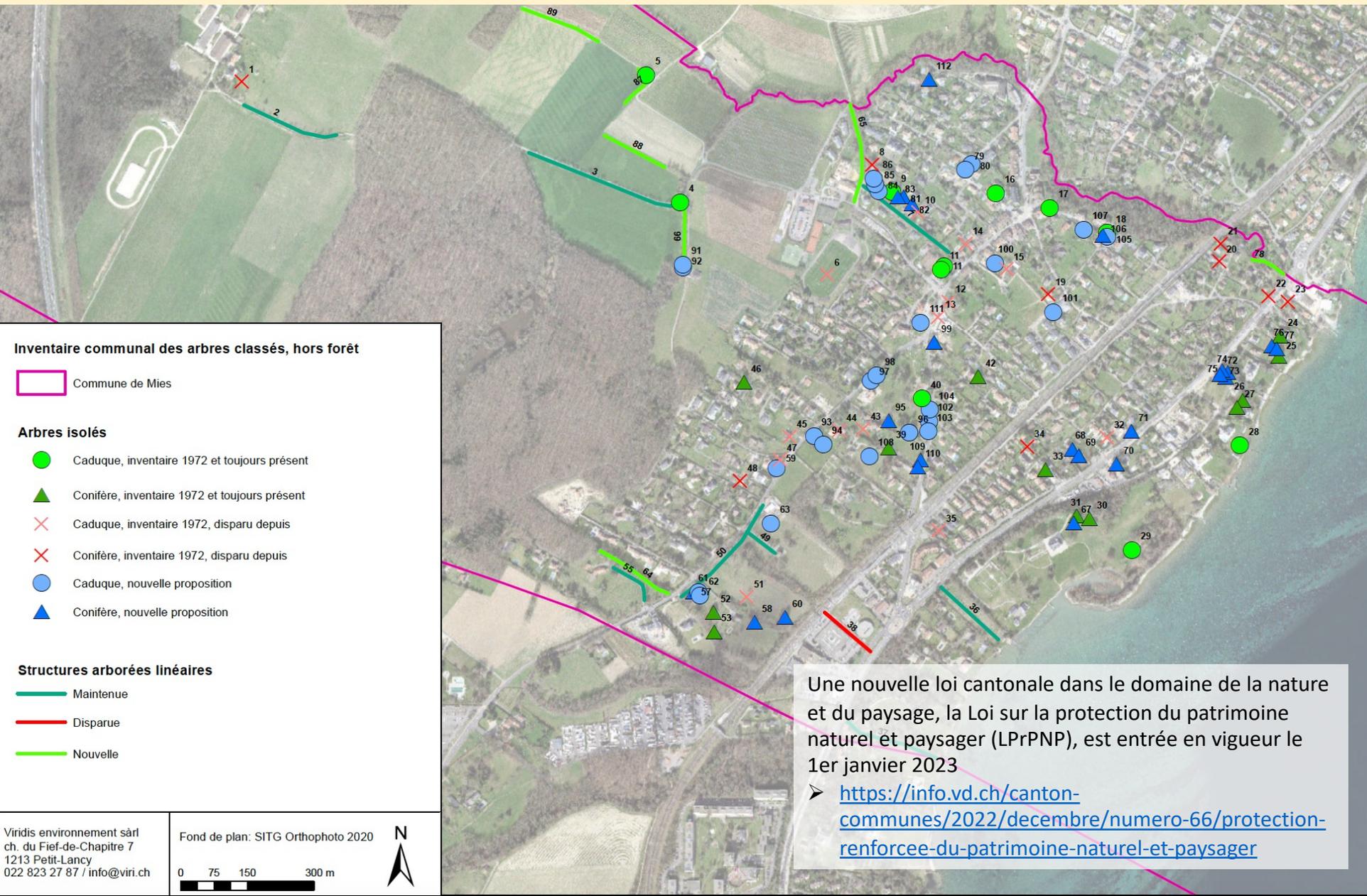


Pour plus d'information sur l'importance de diminuer la pollution lumineuse et de renforcer une trame noire sur le territoire:

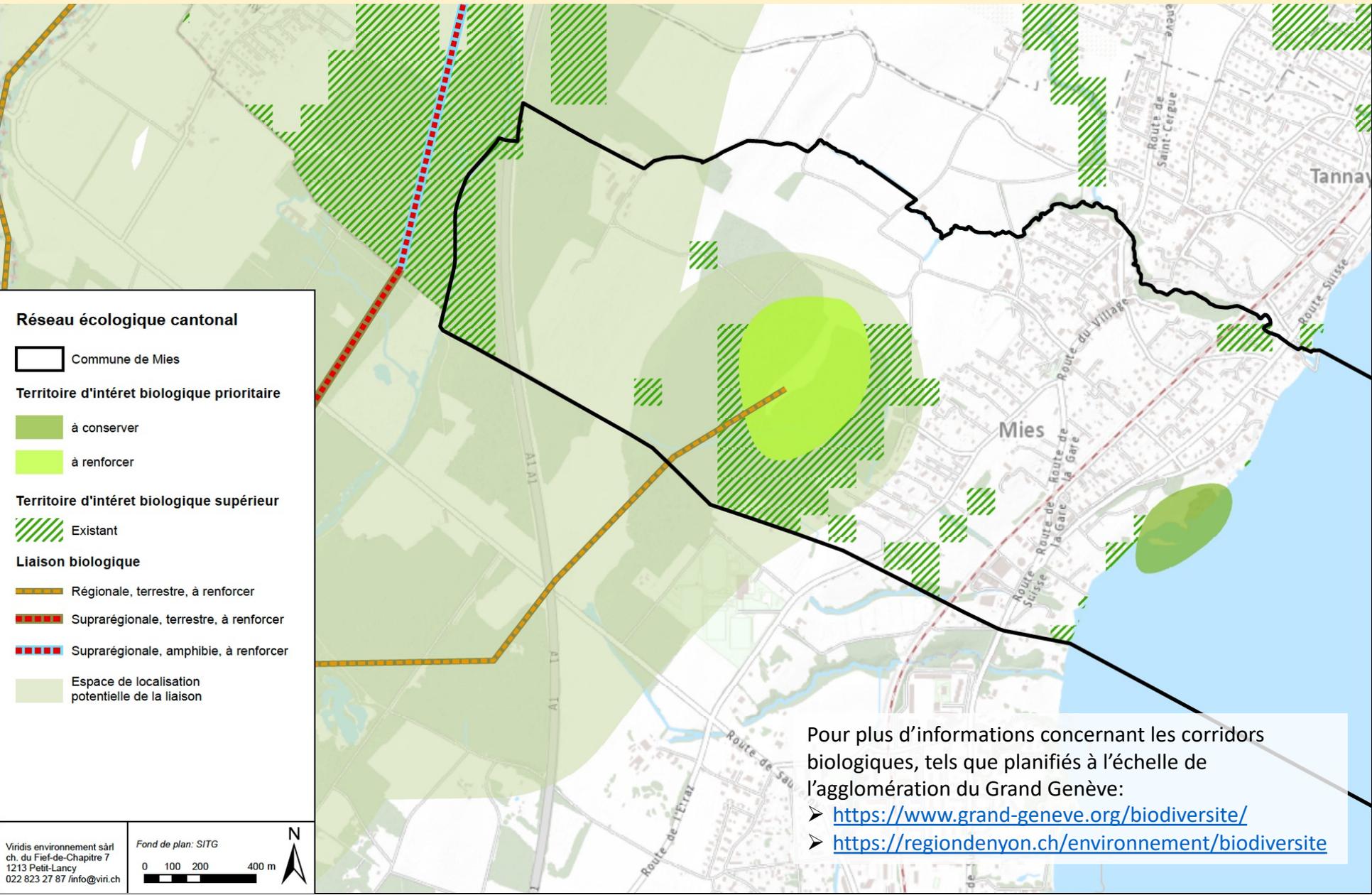
- <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/emissions-lumineuses--pollution-lumineuse-.html>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> > Diminuer la pollution lumineuse et renforcer la trame noire sur l'ensemble du territoire > Diminuer la consommation énergétique des points lumineux sur le domaine public > Assurer la sécurité (et le sentiment de sécurité) des usagers de l'espace public
Description de l'action	Rénover l'ensemble du parc de luminaires sur le domaine public en valorisant l'infrastructure existante (mâts d'éclairages) et en permettant une gestion différenciée de chacun des points lumineux (durée de l'éclairage, orientation et intensité de la lumière).
Coûts estimés	280'000 CHF TTC
Avancement et résultats attendus	<p>2017 Votation populaire en faveur du maintien des mâts d'éclairage (initiative «touche pas à mes lanternes»)</p> <p>2020 Elaboration d'un inventaire et d'un concept d'éclairage</p> <p>2021 Audit technique de l'infrastructure existante</p> <p>2022 Etude technique pour le choix des luminaires et élaboration du plan d'éclairage futur</p> <p>2022 Mise en soumission, analyse des offres</p> <p>2022 Préavis N°10/2022 au Conseil Communal concernant un crédit de 280'000 CHF TTC destiné à la rénovation de l'éclairage public.</p> <p>2023 Réalisation des travaux selon le cahier des charges et mise en service.</p> <p>2024+ Réglage et ajustement (consultation citoyenne pour le réglage des points lumineux, par quartier)</p>

Objectifs poursuivis	> Diminuer la pollution lumineuse et renforcer la trame noire sur l'ensemble du territoire
	> Diminuer la consommation d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire
Description de l'action	Encourager et réglementer la réduction de l'éclairage extérieur sur le domaine privé en: <ul style="list-style-type: none"> > En promouvant les bonnes pratiques auprès des privés ou en faisant la promotion du guide ad-hoc de l'OFEV (à l'instar du règlement du PACo). > réglementant l'extinction nocturne des enseignes lumineuses et l'éclairage des commerces au maximum 1h après la fermeture (modification du Règlement de police) . > réglementant l'installation d'éclairages extérieurs sur le domaine privé (inscription dans le règlement du Plan d'Affectation Communal)
Coûts estimés	2'000 CHF
Avancement et résultats attendus	2023 Réglementation de l'extinction nocturne des enseignes lumineuses et des éclairages des commerces.
	2023 Inscription des règles spécifiques à l'éclairage extérieur sur le domaine privé dans le règlement du PACo (voir article 2.18) et le règlement de police (art. 79bis: Extinction de 22h à 6h).
	2024+ Sensibilisation et communication de la population <ul style="list-style-type: none"> > Article dans le Myarolan sur les enjeux de la pollution lumineuse. Edition à définir. > Organisation de journées thématiques (par ex. La Nuit Est Belle)



Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> > Protection et renforcement de la biodiversité par le maintien et l'entretien des arbres remarquables et la promotion d'espèces endémiques (essences locales) > Adaptation aux changements climatiques par la promotion d'espèces adaptées au réchauffement. > Lutte contre les îlots de chaleur
Description de l'action	<p>Réaliser un plan de suivi et de valorisation du patrimoine arboré sur le territoire communal, dans une perspective de promotion de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi cantonale 450.11 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la sauvegarde des arbres remarquables est aussi une compétence cantonale. Les communes sont enjointes à élaborer un règlement pour la protection des arbres.</p>
Coûts estimés	<p>20'000 CHF Subventions cantonales disponibles pour l'entretien des arbres remarquables.</p>
Avancement et résultats attendus	<p>2022 Actualisation de l'étude «inventaire des arbres remarquables et des cordons boisés» (étude «biodiversité», viridis environnement SARL, 2022).</p> <p>2023 Adaptation réglementaires (règlement du PACO): > Plantation minimum à assurer (augmentation de la canopée si état actuel inférieur à 30% - article 2.14) > exigence <i>d'un plan des aménagements extérieurs</i> intégrant des espèces locales lors d'une procédure en autorisation de construire</p> <p>2024 Inventaire des arbres remarquables (importance cantonale) et arbres d'intérêt (importance communale), proposition de mesures de protection et évaluation des potentiels de plantation (mandat Viridis Environnement SARL selon offre du 5 oct. 2023).</p> <p>2024 Actualisation de la liste des essences locales à promouvoir, de la liste des essences exotiques à bannir et du Règlement pour la protection des arbres</p> <p>2024 Plantations de 7 arbres le long de la route de Suisse</p>



Objectifs poursuivis

- > Protection et renforcement de la biodiversité par le maintien et le renforcement de la fonctionnalité des corridors biologiques et la création de milieux écologiques favorables à la faune et la flore

Description de l'action

Mettre en place les conditions-cadres pour protéger et renforcer la diversité des milieux écologiques sur le territoire communal:

- > Promouvoir la Charte des Jardins favorisant l'entretien extensif des jardins et le non-usage des produits phytosanitaires.
- > Privilégier les mesures en faveur de la faune (absence de clôture ou mise en place des dispositifs perméables, obligation de clochettes pour les chats, interdiction des robots tondeuses pendant la nuit, interdiction des clôtures dans l'espace forestier, limiter les parois transparentes et les écrans vitrés en saillie des bâtiments, Végétalisation des murs et palissades lisses par des plantes grimpantes, etc.).
- > Encourager le renforcement et la création de milieux humides en synergie avec la gestion des eaux pluviales (rétention et utilisation des eaux à la parcelle – voir aussi l'action 6)
- > Protéger les milieux sensibles tels que la Réserve des Créneés (restrictions de navigation, interdiction de feux d'artifice, etc.)

Coûts estimés

Aucun

Avancement et résultats attendus

- 2022 étude «biodiversité», viridis environnement sàrl (2022).
- 2024 Intégration dans le Règlement du PACo de dispositions spécifiques pour la protection d'espèce ou de milieux sensibles.
- 2024 Renforcement de la communication via le Myarolan pour la promotion de la Charte des Jardins et des mesures de protection des milieux sensibles. Par exemple intervention lors du MAM.
- 2025+ Favoriser l'échange de bonnes pratiques, par exemple en proposant des visites de jardins.
- 2025+ Mise en place d'un sentier pédagogique (en synergie avec l'action 17).

5 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



Laurier-cerise
Prunus laurocerasus
(Source : wikipedia.ch)

Espèce	Nombre de foyers sur la commune de Mies
Ailante <i>Ailanthus altissima</i>	7
Ambroisie <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	5
Buddleia <i>Buddleja Davidii</i>	6
Laurier cerise <i>Prunus laurocerasus</i>	58
Renouées asiatiques <i>Reynoutria</i> spp.	9
Robinier <i>Robinia pseudoacacia</i>	31
Solidages <i>Solidago canadensis</i> & <i>S. gigantea</i>	26
Sumac de Virginie <i>Rhus typhina</i>	2

Pour plus d'informations concernant la lutte contre les plantes exotiques envahissantes et les animaux exotiques envahissants:

- <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes>
- <https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html>

Objectifs poursuivis

- > Protection de la biodiversité locale par le renforcement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- > Adaptation aux changements climatiques par la prévention de l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions.

Description de l'action

Mettre en place une stratégie de lutte efficace contre les espèces exotiques envahissantes permettant de:

- > Renforcer les compétences des services communaux en la matière (formation des employés, stratégie d'intervention rapide, mise en place d'une solution d'évacuation spécifique à la déchèterie, etc.)
- > Sensibiliser la population sur l'identification de ces espèces et des moyens de luttés adaptés (communication spécifique, diffusion de la Liste Noire d'Info Flora et de la liste en annexe du règlement d'application de la LPrPNP sur le site internet de la commune, etc.)
- > Proscrire la plantation d'espèces exotiques envahissantes ornementales.

Coûts estimés

Aucun

Avancement et résultats attendus

- | | |
|-------|--|
| 2022 | Identification de foyer de plantes envahissantes sur la commune (étude «biodiversité», viridis environnement sàrl, 2022). |
| 2024 | Introduction dans le nouveau « plan de protection des arbres et promotion de la biodiversité » de la liste des espèces exotiques envahissantes (selon la Liste Noire Info Flora et annexe du règlement d'application de la LPrPNP) |
| 2024 | Renforcement de la communication auprès des particuliers (identification des espèces, explications sur les moyens de lutte adaptés, organisation de journée d'arrachage des plantes exotiques envahissantes). Organisation de journée d'arrachage. |
| 2023 | Formation du personnel communal à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes |
| 2024+ | Eradication rapide des foyers identifiés tant sur domaine privé que domaine public |



Objectifs poursuivis	> Assurer une gestion durable de la ressource en eau sur le long terme, dans une perspective de changements climatiques
Description de l'action	<p>Encourager les SITSE (action de lobbying) à mettre en place un plan stratégique de gestion durable de la ressource en eau à l'échelle intercommunale. Il s'agit notamment de:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Approfondir la connaissance de la ressource en recensant et en caractérisant les nappes phréatiques et les captages actuels sur tout le territoire communal. Approfondir la connaissance de l'état du réseau d'approvisionnement en eau. > Connaître les besoins en eau, actuels et futurs, notamment les besoins spécifiques tels que ceux pour l'agriculture. > Définir un plan de gestion durable de la ressource, permettant une gestion optimale lors d'épisodes de canicules <p>Communiquer de manière spécifique et en collaboration avec les SITSE sur les usages rationnels de l'eau (remplissage des piscines, valorisation des eaux de pluie, etc.).</p>
Coûts estimés	20'0000 CHF
Avancement et résultats attendus	<p>2024 Encourager les SITSE à réaliser une étude de la ressource en eau du sous-sol (hydrologie, milieux naturels, usages, adaptation aux changements climatiques) et de l'état et la performance du réseau par un bureau compétent.</p> <p>2024 Identifier les besoins normaux et spécifiques (planification territoriale de l'usage de l'eau) sur le territoire communal afin d'axer de manière spécifique la communication.</p> <p>2025 Encourager les SITSE à définir les principes de priorisation pour l'accès à la ressource, notamment lors des épisodes de canicules. Rédaction d'un plan stratégique.</p> <p>2025+ Communiquer spécifiquement sur ces enjeux, notamment pour les usagers ayant une grande utilisation de la ressource en eau (en collaboration avec les SITSE)</p>



La Gouille Marion

Crédit photo: Fondationphragmites.ch

Pour plus d'informations concernant la renaturation des
cours d'eau dans le Canton de Vaud

- www.vd.ch/renaturation
- <https://fondationphragmites.ch/la-gouille-marion/>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> > Protection et renforcement de la biodiversité locale par le renforcement de la trame bleue (milieux humides). > Adaptation aux changements climatiques par le renforcement de la résilience des cours d'eau face aux périodes de sécheresse et aux évènements météorologiques extrêmes.
Description de l'action	<p>Entretien, renforcer et protéger les cours d'eau (Le Torry, Le Creuson, le Nant de la Bécassière, le Nant de la Druvière) et, de manière générale, renforcer la trame bleue sur le territoire communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Retranscrire l'espace réservé aux eaux (ERE) et l'espace réservé dans les étendues d'eau (EREE) dans le PACo et définir les dispositions réglementaires. > Définir, en collaboration avec les SITSE, un plan de gestion pour les cours d'eau communaux (création de biotopes favorables à la faune et à la flore dans le lit de certains cours d'eau (mares de rétention permettant la persistance de poche d'eau en période de sécheresse et le stockage d'eau en cas de fortes pluies), renaturation des berges artificielles (par exemple Le Torry), entretien extensif des berges des cours d'eau, protection contre le piétinement des milieux sensibles, etc.). > Encourager le renforcement et la création de milieux humides dans les jardins en synergie avec la gestion des eaux pluviales (rétention et utilisation des eaux à la parcelle – voir aussi l'action 4).
Coûts estimés	10'000 CHF
Avancement et résultats attendus	<p>2022 Identification des cours d'eau sensibles (Etude « biodiversité » (2022) et Etude « faune et flore » du secteur riverain du lac Léman (2017), viridis environnement sàrl).</p> <p>2023 Retranscription de l'espace réservé aux eaux (ERE) dans le PACo</p> <p>2025+ Réalisation d'une étude approfondie sur l'état des cours d'eau, en collaboration avec les SITSE.</p> <p>2025+ Communication auprès de la population (mise en place d'un sentier didactique, démarche participative du type « ambassadeur rivière », etc.)</p> <p>2025+ Mise en place d'un plan de gestion et de renaturation des cours d'eau.</p> <p>2025+ Suivi et entretien des cours d'eau</p>

2

Durabilité

Durabilité

L'axe durabilité rassemble les mesures relatives à l'évolution des habitudes de consommation et à l'implication des habitants dans la transition écologique du territoire.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Pour plus d'informations sur les bonnes pratiques en matière d'achats responsables:

➤ <https://www.pap.swiss/fr/toolbox>

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> > Diminuer l’empreinte écologique et sociale globale de l’activité de la Commune. > Accompagner la population dans leurs actions en faveur de la transition écologique et la diminution des impacts écologiques et sociaux et globaux.
Description de l’action	<p>Diminuer l’impact environnemental et social global des biens nécessaires au fonctionnement de la Commune et développant une politique d’achat responsable (remplacement de fournitures, d’outils de travail, de mobilier, de véhicules, de produits phytosanitaires pour l’entretien des espaces verts, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Former les employés communaux (identification du besoin réel, choix de bien à longue durée de vie, assurer la réparabilité des objets, etc.) > Signature d’une charte avec les principaux fournisseurs et partenaire de la Commune
Coûts estimés	Aucun
Avancement et résultats attendus	<p>2023 Achats de nouveaux véhicules et de matériels selon principes de durabilité</p> <p>2023 Sensibilisation du personnel de voirie à l’usage de produit phytosanitaires durables.</p> <p>2024 Réalisation d’un état des lieux des achats courant et des gros achats planifiés sous l’angle de la durabilité</p> <p>2024+ Rédaction d’un guide ou d’une directive interne pour les achats de la Commune. Renforcement des compétences des services communaux (formation, notamment personnel administratif et conciergerie).</p> <p>2024 Définir une politique d’achat de courant vert</p> <p>2025 Communication auprès de la population via le Myarolan des bonnes pratiques de la Commune en matière d’achats durables</p> <p>2025 Diffusion auprès des consommateurs d’un guide d’achat durable pour les particuliers.</p>

9 Promouvoir une alimentation locale, saine et durable



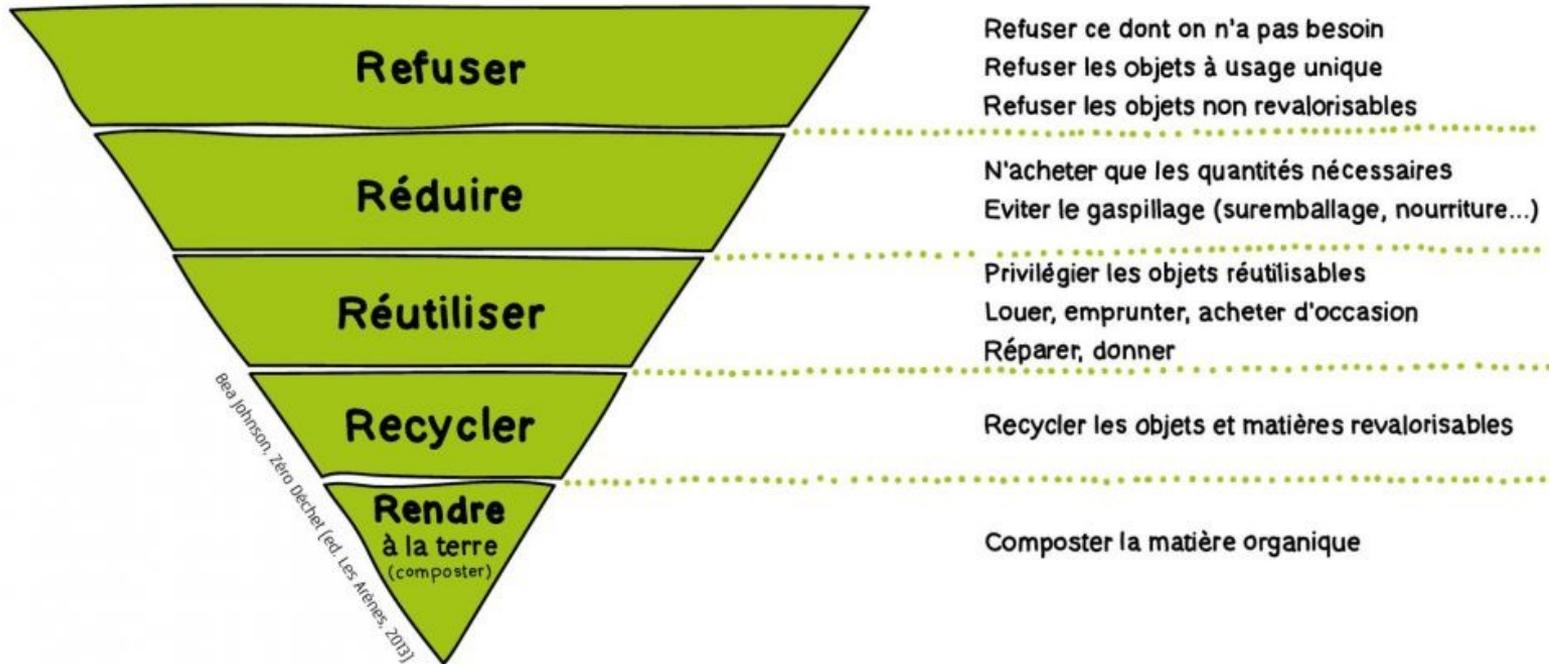
Représentation schématique du
système alimentaire durable

Crédit : ADEME

Pour plus d'informations sur la mise en place d'un
potager collectif:

➤ <https://www.1001sitesnatureenville.ch/wp-content/uploads/guide-du-potager-3.pdf>

Objectif poursuivi	> Diminuer l’empreinte écologique de notre alimentation en facilitant la mise en place d’un système alimentaire durable, local et de saison.
Description de l’action	<p>Promouvoir le droit à une alimentation locale, saine et durable en agissant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> > La promotion des circuits courts auprès des producteurs, des commerçants et des consommateurs (information sur les points de vente directe de produits locaux, renforcement du contact entre les consommateurs et les producteurs locaux lors d’évènement, mise à disposition d’un calendrier des fruits et légumes de saison avec un lien vers les producteurs locaux, etc.) > Le maintien de commerce de proximité permettant la vente et la promotion de produits locaux (développement du concept «paniers de saisons»). > La promotion d’une alimentation équilibrée et durable auprès des plus jeunes (action à la cantine scolaire, etc.). > La facilitation de l’accès à un potager pour encourager l’autoproduction (potager collectif, mutualisation des jardins (le propriétaire d’un jardin non utilisé le met à disposition d’un tiers pour le cultiver), etc.)
Coûts estimés	Aucun
Avancement et résultats attendus	<p>2023 Suivi du mandat «Fourchette verte» à la cantine afin de renforcer les produits locaux dans le menu</p> <p>2025 Identification des potentiels et facilitation de la mise en place de potagers collectifs et de mutualisation de jardins</p> <p>2024+ Communication auprès de la population sur les points de vente à la ferme et les produits de saison (article dans le Myarolan, édition d’une brochure spécifique, concept "panier exposition" en collaboration avec épicerie)</p>



Crédit illustration: Bea Johnson (Zero Waste);
Denens durable

Pour plus d'informations sur la gestion des déchets à Mies

- <https://www.mies.ch/index.php/administration-services-3/1051/decheterie-dechets-menagers>
- <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/>

Objectif poursuivi	> Diminuer l’empreinte écologique en agissant sur les habitudes de consommations de biens matériels (empreinte matière) afin de préserver les ressources naturelles et de limiter les pollutions.
Description de l’action	<p>Renforcer le concept des 3 R (Réduire, réutiliser et recycler) pour la gestion de déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> > Permettre la récupération d’objets voués à l’élimination (récupération à la déchetterie) > Evaluer et renforcer l’action de la ressourcerie «RRRecycle-Mies». > Evaluer la pertinence d’une bibliothèque d’objets, en complément des plateformes d’échanges entre particuliers existantes (par ex. www.1295.ch) > Proposer des ateliers de «réparation et réusage» à la population
Coûts estimés	Aucun
Avancement et résultats attendus	<p>2022+ Kit EcoManif utilisé systématiquement pour les événements organisés par la Commune ou pour les événements et manifestations qu’elle soutient.</p> <p>2022+ Mise en place de boîtes à livres (3 boîtes à échange et «bibliothèque» à la déchetterie.</p> <p>2024 Modification du Règlement de la déchetterie afin de permettre la récupération d’objet. Organisation à la déchetterie d’un lieu approprié pour permettre la récupération</p> <p>2024+ Réaliser des ateliers réguliers de «réparation et de réusage» à la population, en collaboration avec la ressourcerie RRRecycle-Mies.</p> <p>2024+ Mise à disposition des associations d’une charte pour l’organisation d’évènements durables (à reprendre de manière libre)</p>

3

Energie & bâtiments

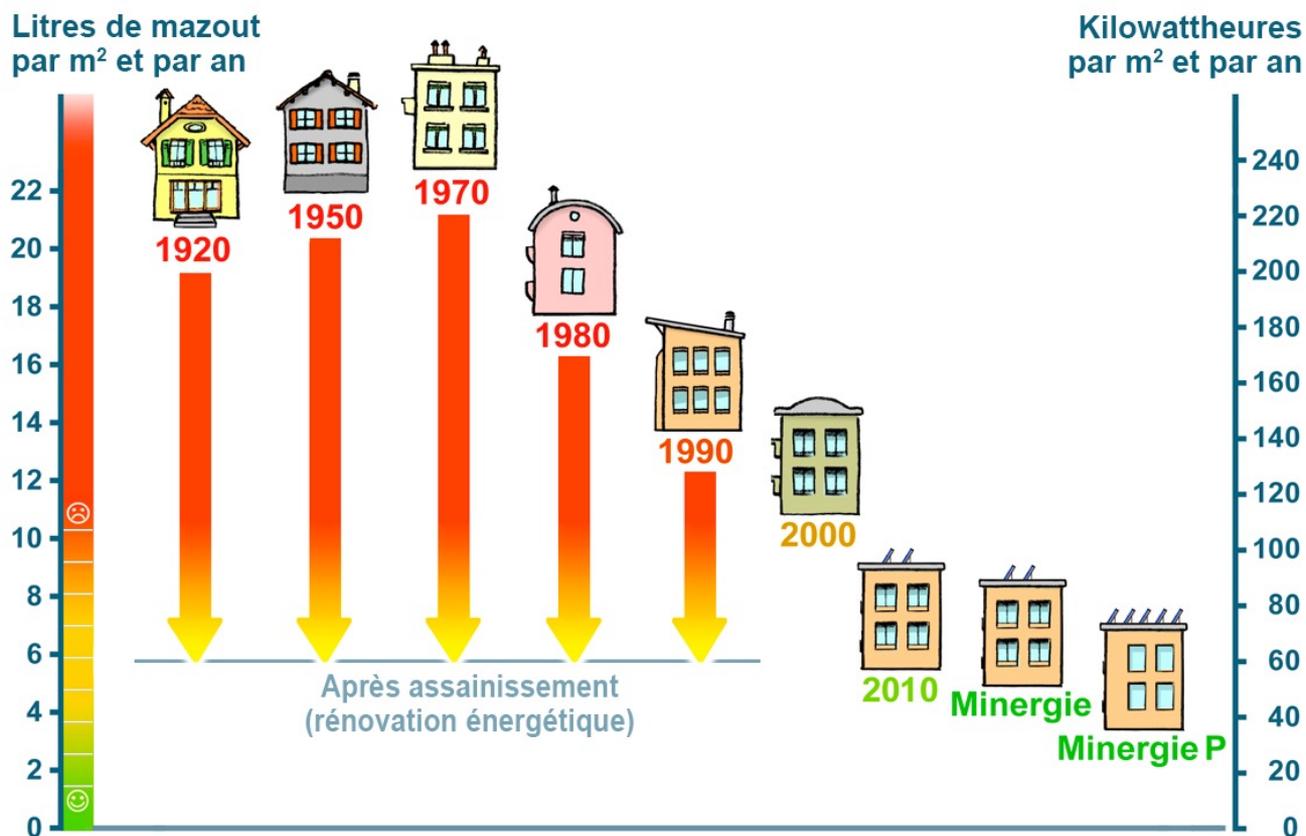
Energie & bâtiments

L'axe énergie & bâtiments recense les mesures relatives à la transition énergétique du patrimoine bâti public et privé ainsi que les mesures relatives aux habitudes de consommation.



Pour plus d'information sur les enjeux climatiques et énergétiques du territoire myarolan, consultez le *diagnostic climat-énergie-biodiversité* réalisé dans le cadre du PECC disponible sur la page internet dédiée:

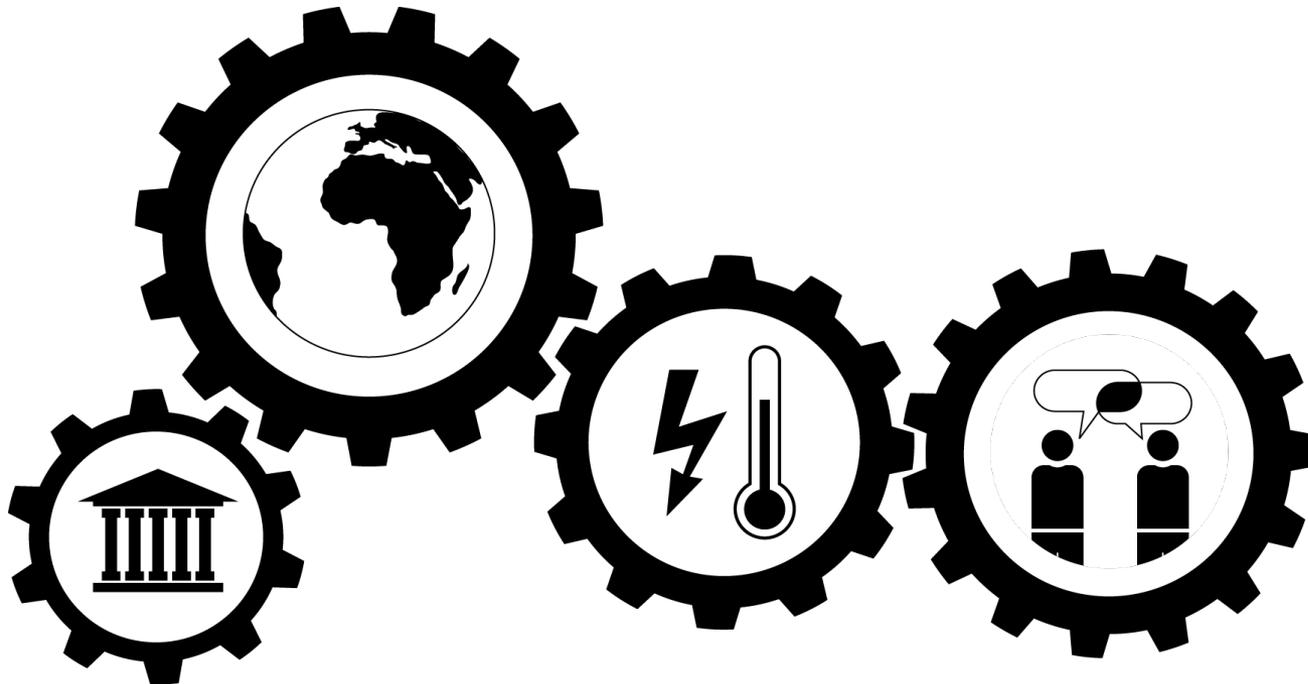
- <https://www.mies.ch/index.php/autorites-3/1063/plan-energie-climat-communal>



Pour plus d'informations sur la transition énergétique du parc bâti:

- <https://www.energie-environnement.ch/>
- <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie>

Objectif poursuivi	<ul style="list-style-type: none"> > Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé afin de diminuer sa consommation énergétique (sobriété et utilisation rationnelle de l'énergie) et de l'affranchir des énergies fossiles, au bénéfice des énergies renouvelables locales. > Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du parc bâti
Description de l'action	<p>Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé par des mesures d'information et d'encouragement, et plus particulièrement en:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Informant les propriétaires sur les soutiens disponibles (programmes de subventions fédéraux et cantonaux, déduction fiscale, etc.) et les démarches à entreprendre (CECB+, autorisation de construire, etc.) via le site internet, des séances d'information ou un tout-ménage. > Proposant des appels d'offres groupés (par ex. pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques) > Proposant des expertises neutres pour l'évaluation des offres. > Suivant l'évolution des consommations d'énergie sur le territoire communal (mise en place d'un «tableau de bord» permettant à chacun de comparer sa consommation propre par rapport à la moyenne).
Coûts estimés	15'000 CHF
Avancement et résultats attendus	<p>2024 Formalisation des prescription énergétique dans le PACo</p> <p>2024 Mettre en place un plan de communication global, incluant l'information sur les soutiens disponible, les démarches individuelles à entreprendre et les démarches collectives (appels d'offres groupés).</p> <p>2024 Mettre en place un monitoring des consommations d'énergie sur tout le territoire.</p> <p>2024 Assurer l'accès à une expertise indépendante pour l'évaluation des offres individuelles.</p> <p>2024 Identification des périmètres de pertinence pour les appels d'offres groupés sur la base de la planification énergétique du territoire (voir action N°12)</p> <p>2024+ Organiser un premier appel d'offres groupé pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, la réalisation de CECB+ et/ou l'installation de pompes à chaleur.</p>



Pour plus d'informations sur la planification énergétique du territoire:

- <https://www.energie-environnement.ch/>
- <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/planification-energetique-territoriale>

Objectif poursuivi	<ul style="list-style-type: none"> > Orienter et accélérer la transition énergétique de tout le territoire afin de diminuer la consommation énergétique globale et d'augmenter son autonomie énergétique en valorisant pleinement les ressources renouvelables locales. > S'affranchir des énergies fossiles afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du parc bâti.
Description de l'action	<p>Réaliser une étude de planification énergétique territoriale afin d'identifier les enjeux spécifiques et de prioriser les mesures à entreprendre pour accélérer la transition. Adapter en conséquence la réglementation. Il s'agira de:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'autonomie énergétique du territoire. > Définir des mesures spécifiques à l'assainissement du parc bâti existant (incitation) et projeté (normes). > Définir des mesures générales pour un usage sobre et rationnel de l'énergie (par ex. chauffage extérieur, chauffage de piscine, etc.). > D'assurer leur retranscription dans les règlements (Règlement du PACo ou Règlement de police).
Coûts estimés	15'000 CHF
Avancement et résultats attendus	<p>2023 Incrire les éléments normatifs dans le règlement du PACo</p> <p>2024 Réaliser un appel d'offres pour une étude de planification énergétique du territoire selon le cahier des charges type fournit par la DIREN.</p> <p>2024 Valider la demande de crédit et engager l'étude.</p> <p>2024+ Mettre en œuvre les mesures/recommandations de l'étude de planification énergétique du territoire</p>

13

Assurer une transition énergétique exemplaire du parc bâti public

Equivalent
catalogue
PECC
Fiche N° 11



Crédit illustration: Stefan S.

Objectif poursuivi	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer la transition énergétique exemplaire du parc bâti public afin de diminuer sa consommation énergétique et d'assurer son approvisionnement à partir des ressources exclusivement renouvelables et locales/régionales. > Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du parc bâti public
Description de l'action	<p>Renforcer les actions déjà entreprises par la Commune pour l'assainissement et la transition de son parc bâti. En plus des mesures déjà prises ou à venir*, il s'agira notamment de:</p> <ul style="list-style-type: none"> > D'assurer un suivi de la performance énergétique (thermique et électrique) de chaque bâtiment (par ex. via l'outil ENERGO). > D'inscrire un point "énergie" régulier à l'ordre du jour du Conseil Municipal. > Explorer de nouveaux modes de financement pour le développement de grands projets de transition énergétique sur la commune (par ex. centrale solaire participative) > Communiquer sur les actions de la Municipalité (capitaliser sur les actions exemplaires – voir tableau de bord proposé à l'action 12)
Coûts estimés	Env. 4.4 Mio CHF – Hors budget PECC
Avancement et résultats attendus	<p>2024+ Continuer les actions d'assainissement du parc bâti public. Un CECB+ doit être réalisé pour au minimum 30% des bâtiments communaux.</p> <p>2024+ Inscrire le point régulier à l'ordre du jour du Conseil Municipal et communiquer les résultats des audits (CECB+). Définition d'un plan d'investissement.</p> <p>2024+ Mettre en place un suivi régulier de la performance du parc bâti public via un outil spécifique.</p>

*: Agrandissement de l'école et changement du système de chauffage; Assainissement thermique du Restaurant de la Couronne; Assainissement énergétique complet de l'ancienne poste; Changement du système de production de chaleur du bâtiment communal.



Objectif poursuivi	> accélérer la transition énergétique de tout le territoire
	> Faire de la transition écologique un projet de société
Description de l'action	Mettre en place un fonds de soutien pour les projets de transition énergétique et de transition écologique. Pour le mettre en place, il s'agira notamment de: <ul style="list-style-type: none"> > Définir le mode de financement (par ex. taxe sur l'électricité, taxe spécifique, point d'impôt, fonds ordinaires, etc.). > Mettre en place un groupe de suivi <i>ad hoc</i> pour définir les choix et les priorités du fonds, en y associant la population et en prenant en compte les recommandations de l'étude de planification énergétique territoriale (voir action N°12) > Assurer une communication générale sur l'ensemble des soutiens à disposition des particuliers (voir également action N°11)
Coûts estimés	De 50'000 à 100'000 CHF/an
Avancement et résultats attendus	2024 Préparer le débat au Conseil Municipal pour le financement de la mise en œuvre du PECC (budget 2025) et votation.
	2024 Préciser le montant disponible pour le Fonds. Mettre en place un groupe de suivi ad hoc et formaliser la procédure pour la gestion du fonds (règlement). Former les membres du groupe de suivi aux enjeux de transition écologique du territoire Myarolan.
	2024+ Communiquer sur l'existence du fonds et les domaines subventionnés, éventuellement via un appel à projets

4

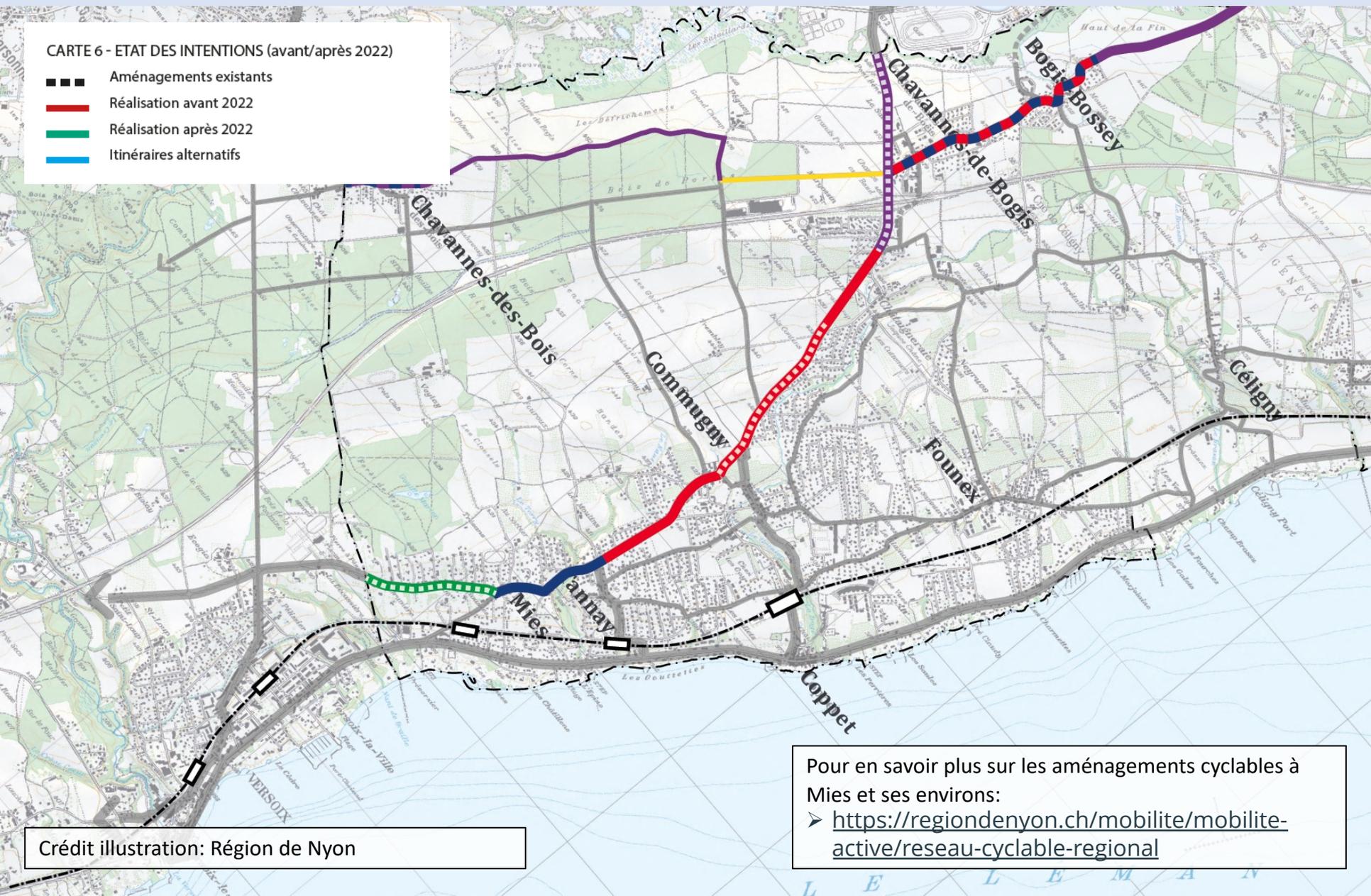
Mobilitéé & espaces publics

Mobilité & espaces publics

L'axe mobilité & espaces publics recense les mesures relatives au renforcement des modes doux et collectifs.

CARTE 6 - ETAT DES INTENTIONS (avant/après 2022)

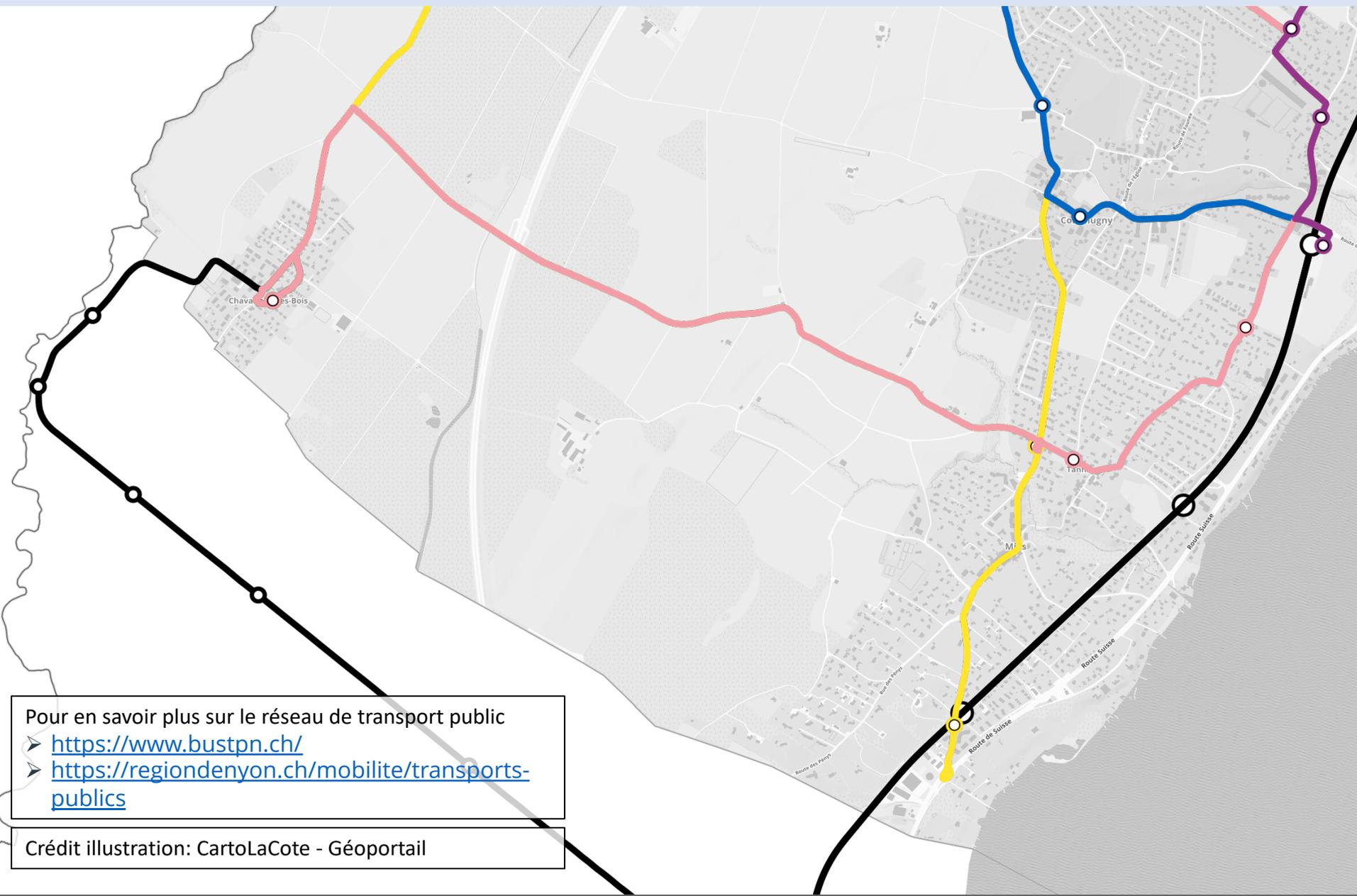
- ■ ■ Aménagements existants
- Réalisation avant 2022
- Réalisation après 2022
- Itinéraires alternatifs



Crédit illustration: Région de Nyon

Pour en savoir plus sur les aménagements cyclables à Mies et ses environs:
➤ <https://regiondenyon.ch/mobilite/mobilite-active/reseau-cyclable-regional>

Objectif poursuivi	<ul style="list-style-type: none"> > Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la mobilité en favorisant le report modal de la voiture vers les mobilités actives. > Assurer la mobilité des jeunes générations à travers le territoire de Terre-Sainte.
Description de l'action	<p>Encourager la pratique du vélo et le transfert modal du transport individuel motorisé vers le vélo en améliorant significativement l'attractivité du réseau cyclable, par la:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définition au préalable des besoins de renforcement du réseau cyclable > Sécurisation des bandes cyclables (sécurité, indication, etc.) > Renforcement du réseau cyclable, permettant d'accéder aux infrastructures intercommunales de Terre-Sainte (par ex. Baraka, centre des jeunes et de loisirs à Commugny). > Encouragement à la pratique du vélo auprès des particuliers et des entreprises (par ex. organisation de concours tels que «Bike to work» ou communication via le "guichet mobile" de la Région de Nyon).
Coûts estimés	20'000 CHF (hors travaux de génie civil)
Avancement et résultats attendus	<p>2024 Réalisation d'un plan de mobilité douce à l'échelle de Terre-Sainte, pilotée par la Région de Nyon</p> <p>2024 Mise en place d'aménagements temporaires permettant de sécuriser le réseau cyclable. Ces aménagements devront être validés par le Voyer d'arrondissement</p> <p>2024+ Planification des aménagements permanents (de compétence communales) et réalisation</p> <p>2025 Organisation d'un concours ou d'un évènement, ouvert à toute la population, pour la promotion du vélo.</p>



Pour en savoir plus sur le réseau de transport public

- <https://www.bustpn.ch/>
- <https://regiondenyon.ch/mobilite/transports-publics>

Crédit illustration: CartoLaCote - Géoportail

**Objectif
poursuivi**

- > Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la mobilité en favorisant le report modal de la voiture vers les transports publics.
- > Assurer la mobilité des toutes les générations à travers le territoire de Terre-Sainte.

**Description
de l'action**

Encourager l'utilisation des transports publics en renforçant l'offre et assurant des tarifs attractifs, notamment en:

- > Entreprenant des discussions avec Région de Nyon pour
 - > le prolongeant la ligne 813 TPN afin de permettre une ouverture sur Mies.
 - > Réalisant des expérimentations de courses (soutien de la Confédération), en incluant la population.
- > Entreprenant de nouvelles discussions / négociations avec les entreprises de transport et Région de Nyon pour rejoindre la communauté tarifaire des TPG.
- > Soutenant l'achat d'un abonnement de transport public (incitation)

Coûts estimés

Aucun (extension du réseau TPG et de la ligne 813 hors de budget PECC)

**Avancement
et résultats
attendus**

- 2023+ Etudier la faisabilité de la prolongation de la ligne 813 TPN ou 811 TPN, voire des expérimentations de courses, en coordination avec les communes de Terre-Sainte et y associant la population.
- 2024 Etudier la possibilité de soutenir l'achat d'un abonnement de transport public à travers le fonds de soutien à la transition énergétique et écologique (action 14).
- 2025+ Assurer l'intégration de Mies (ad minima sa gare) dans la communauté tarifaire des TPG, en coordination avec la Région de Nyon



Objectif poursuivi

- > Renforcer les déterminants de la santé par l'encouragement à la pratique de la marche, pour toutes les générations.
- > S'adapter aux changements climatiques en se protégeant des îlots de chaleur.
- > Protéger la biodiversité locale en informant la population et en lui permettant de l'observer.

Description de l'action

Réaliser un réseau de promenades (bancs, arbres d'ombrage, chemins pour piétons) approchant de manière globale la marche à travers toutes les étapes de vie et en assurant:

- > L'accès à des îlots de fraîcheur lors des épisodes de forte chaleur (plan canicule)
- > La rencontre avec la biodiversité locale en permettant l'observation des milieux naturels présents sur la commune, par exemple à travers un sentier pédagogique (voir action 4) ou des chemins vicinaux.
- > La cohabitation entre les marcheurs et les agriculteurs, à la frange des espaces agricoles.
- > L'exploration de nouveaux modes d'appropriation des bancs et des chemins pédestres. (par ex. financement participatif ou nominatif de l'entretien des bancs)

Coûts estimés

10'000 CHF

Avancement et résultats attendus

- 2022+ Un employé de la déchèterie a le mandat de fabriquer du mobilier urbain à partir de bois recyclé pour les parcs publics.
- 2024+ Conduire une réflexion avec les habitantes et habitants intéressés pour élaborer un plan des promenades, y compris les infrastructures y relatives (Bancs, arbres, etc.).
- 2024+ Explorer les modes de financement et d'entretiens des bancs, en favorisant leur appropriation par les citoyens et citoyennes.